

LA DESCRIPTION DES SONS DANS LES PREMIÈRES GRAMMAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DIFFUSÉES EN ESPAGNE AU XVIe SIECLE: MEURIER ET SOTOMAYOR

Mercedes Banegas Saorín

▶ To cite this version:

Mercedes Banegas Saorín. LA DESCRIPTION DES SONS DANS LES PREMIÈRES GRAMMAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DIFFUSÉES EN ESPAGNE AU XVIe SIECLE: MEURIER ET SOTOMAYOR. Les langues étrangères en Europe. Apprentissages et pratiques (1450-1700), 2006, Versailles, France. hal-02627386

HAL Id: hal-02627386

https://hal.science/hal-02627386

Submitted on 8 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA DESCRIPTION DES SONS¹ DANS LES PREMIÈRES GRAMMAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DIFFUSÉES EN ESPAGNE AU XVI^e SIECLE : MEURIER ET SOTOMAYOR

Mercedes Banegas Saorín Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

La promotion du français de langue vulgaire à langue d'État le 15 août 1539, par François I^{er}, conformément à l'ordonnance de Villiers-Cotterets, posa le problème de son apprentissage, car jusque-là le français avait été un moyen d'enseignement, non pas un but. Le XVI^e siècle est le siècle de l'élaboration des premières grammaires du français. Face à la diversité linguistique en France au XVI^e siècle, le besoin était ressenti de rendre le français aussi régulier que le latin. Ceci avait été clairement exprimé par Jacques Dubois-Sylvius en 1531 dans son *Isagoge*, et par Robert Estienne dans la seconde édition de son dictionnaire français-latin, en 1549.

Les deux auteurs que nous avons choisis ont écrit les œuvres pionnières pour initier au français les hispanophones, mais le public cible de chacune étaient très différents. La *Grammaire françoise* de Gabriel Meurier, publiée à Anvers en 1557, a été récemment rééditée par Colette Demaizière². Elle présente cet ouvrage comme « un manuel pratique, exempt de toute préoccupation savante qui cherche uniquement à vulgariser les langues modernes, pour répondre aux besoins des échanges commerciaux entre les bourgeois d'Anvers, qui parlent flamand, et leurs relations qui s'expriment en français, italien, espagnol ou anglais, dans un milieu où le latin ne peut pas permettre de développer une activité marchande » ³.

¹ Nous avons intitulé ce travail « la description des sons... » parce que parler de « la description des phonèmes » serait un anachronisme pour des ouvrages publiés au xvi^e siècle ; en effet, l'opposition son/phonème est de création relativement récente. Mais en fait, nous nous livrerons à l'étude des unités minimales de la chaîne parlée qui ont une fonction différentielle, autrement dit, qui servent à des distinctions sémantiques – les phonèmes –, et nous ne tiendrons pas compte – nous ne le pourrions pas! – des particularités phoniques, fondées sur des variations régionales ou sur la simple hétérogénéité des prononciations dans une même communauté linguistique, et qui, elles, n'entraîneraient pas de différence de sens. Cette remarque ayant été faite, nous nous sommes permis ici de rendre synonymes les deux termes : son parce que c'est le seul terme employé et connu de nos auteurs et phonème parce qu'il est au fond le plus pertinent, même si nous faisons un anachronisme théorique.

² Gabriel Meurier, La grammaire françoise contenante plusieurs belles reigles propres et necessaires pour ceulx qui desirent apprendre ladicte langue (1557), Colette Demaizière (éd.), Paris, Honoré Champion, 2006.
³ Ibid., p. 21.

La *Grammatica* de Balthasar de Sotomayor, imprimée en 1565, quant à elle, est destinée aux membres de la cour de Philippe II d'Espagne. En effet, depuis le troisième mariage du roi avec Isabelle de Valois, en 1560, Sotomayor considérait la langue française non seulement comme l'un des savoirs fondamentaux de l'honnête homme espagnol, mais également un moyen d'approcher les dames d'honneur de la reine.

Nous les étudions aussi ensemble parce que le contenu de leurs œuvres est si ressemblant qu'on pourrait affirmer que Sotomayor a copié Meurier. Des spécialistes contemporains tels que Corcuera Mansó et Gaspar Galán⁴, ainsi que Amado Alonso⁵ soutiennent que la grammaire de Sotomayor est une copie presque littérale des *Conjugaisons*, regles et Instructions (1558) de Meurier. Cette pratique n'était pas rare car une sorte d'intertextualité régnait pendant la Renaissance entre les grammaires vernaculaires et leurs corpus théoriques respectifs, y compris chez des auteurs qui sont passés à la postérité avec plus d'honneur que ceux que nous étudions ici⁶.

La *Grammaire françoise* de Gabriel Meurier, qui n'a connu qu'une édition au XVI^e siècle, appartient à une série de *Traités sur la langue française*: elle ne saurait pas, à elle seule, répondre aux besoins des apprenants ni être utilisée de façon autonome; pour tirer profit de ses règles, les élèves devaient être encadrés par le maître de langue qu'était Meurier. D'ailleurs, avant que ces premières grammaires ne voient le jour, des glossaires, des *nominalia* et des dictionnaires de français circulaient en France et à l'étranger, surtout dans l'Angleterre anglonormande depuis le XIII^e siècle. C'est donc au titre d'ouvrages de référence que nous allons étudier leurs réussites et leurs insuffisances. De même, l'œuvre de Balthasar de Sotomayor a été jointe au *Vocabulario* de Jaques de Liaño pour sa publication, mais en revanche, elle a été rééditée seule en 1647.

Pour bien comprendre le but de nos auteurs, il nous paraît important de rappeler le contexte linguistique qui précédait l'élaboration de ces ouvrages. Depuis que les langues romanes ont commencé à être écrites, il a fallu recourir à des signes, existants ou inventés, pour rendre tous les sons qui n'avaient pas d'équivalent en latin. Ne disposant que de l'alphabet latin, les jongleurs, les clercs et les scribes à qui on confiait la copie des actes et des manuscrits du Moyen Âge écrivaient leurs textes avec une orthographe tout à fait simple parce que dépourvue de lettres quiescentes. C'était une orthographe phonétique, même si elle changeait souvent d'aspect, qu'elle pouvait contenir beaucoup d'homographes⁷ et que la lecture à haute voix était

⁴ J. Fidel Corcuera Mansó et Antonio Gaspar Galán, « Las gramáticas francesas en España », *Actas II Congreso Internacional de la SEHL* (León, 2-5/3/1999), Madrid, Arco/Libros, 2001, p. 305.

⁵ Cité par Camilo D. Flores Varela, « Les deux premières méthodes de français pour espagnols publiées en Espagne », *Verba : Anuario galego de filoloxia*, n° 5, 1978, p. 343.

⁶ Sylvain Auroux certifie que « Meigret s'inspire, pour le français, de sources italiennes et espagnoles » et que « les travaux de Ramus ont leur influence principale en Angleterre » ; Nebrija, de son côté, « fonde la tradition espagnole en utilisant des travaux italiens et la grammaire latine de l'Italien Niccolo Perotti (vers 1464) » (Sylvain Auroux, Histoire des idées linguistiques. 2. Le développement de la grammaire occidentale. Liège, P. Mardaga, 1992, p. 220).

⁷ Ainsi, les dentales affriquées /ts/ et /dz/ sont transcrites dans les plus anciens textes *c, tc, cz, tz, tzc*; de même, la palatale fricative /ʃ/ du français classique, issue de la palatale affriquée /tʃ/ du latin vulgaire de Gaule, était

parfois nécessaire pour déchiffrer un texte.

À partir du XIII^e siècle on introduit le français dans la pratique judiciaire et administrative ; désormais les scribes sont séculiers : ce sont des praticiens juristes (greffiers et notaires) et des maîtres d'école. Le français se répand de plus en plus comme langue écrite tandis que la grammaire n'en était ni enseignée ni standardisée, et les juristes n'ont plus le temps ni la compétence pour calligraphier.

Entre le XIV^e et le XVI^e siècle on assiste à un changement de l'orthographe, caractérisée par l'ajout de lettres plus ou moins étymologiques qui ont parfois une fonction discriminante (ex. : mais qui se distingue de mes, laict de laid) : l'orthographe française est en train de devenir de type idéographique, avec des signes superflus; la lecture à haute voix n'est donc plus nécessaire, car les mots écrits sont reconnus. L'invention de l'imprimerie exige une écriture plus claire et la génération d'imprimeurs et de grammairiens contemporains de la Pléiade entame la réforme de l'orthographe française. Deux courants s'opposent : les réformateurs ou défenseurs de l'orthographe phonétique (Meigret, Peletier du Mans, Dubois, Périon, Ramus, Ronsard) et ceux de l'orthographe étymologique (Robert Estienne, Abel Mathieu), qui illustrait mieux la langue française, imposée par les imprimeurs humanistes (tels que Robert Estienne) ; c'est cette dernière que nous avons conservée de nos jours.

Les réponses que nous attendrions de la partie phonétique de ces grammaires est multiple : d'une part, elles devraient rendre compte des sons du français qui étaient absents en latin et, d'autre part, de tous les signes orthographiques qui, au XVIe siècle, représentaient un même phonème. Nous aurions souhaité aussi des descriptions exhaustives de l'articulation des sons, mais malheureusement nos auteurs n'en font que des remarques sporadiques⁸. Des remarques sur le besoin de nouveaux signes - comme les accents - auraient été opportunes, mais elles ne foisonnent pas non plus dans ces œuvres.

Nous nous intéresserons donc essentiellement à la clarté et à la rigueur dans les correspondances établies entre son et graphie, dans la mesure où la matière dont nous disposons présente cet intérêt-là : dans l'initiative novatrice d'élaborer des grammaires des langues vivantes, la place accordée à la langue écrite est aussi fondamentale que le besoin de leur normalisation. Nous verrons ainsi, si chacun des sons dont était composé le français du XVI^e siècle a été sinon décrit, du moins pertinemment répertorié et orthographié.

orthographiée k, c ou ch. Voir Peter Rickard, La langue française au xvie siècle, Cambridge, Cambridge University Press, 1968, p. 35 et Adrien Millet, Les grammairiens et la phonétique, ou l'enseignement des sons du français, depuis le xvi^e siècle jusqu'à nos jours, Paris, Monnier, 1933, p. 115.

⁸ À ce propos, Gabriel Meurier tente de décrire ainsi le son palatal sonore : « imitant la prononciation morisque, assez diferente à explicquer par la plume » (Gabriel Meurier, Grammaire françoise..., op. cit., p. 38).

ÉTUDE COMPARATIVE DES OUVRAGES DE MEURIER ET SOTOMAYOR

Il y a une différence fondamentale entre nos deux grammaires : celle de Meurier a une dimension de grammaire historique qui est absente de celle de Sotomayor. Ce dernier annonce directement les graphies-sons du français ; le recours au latin ou à d'autres langues européennes se justifie pour rapprocher la prononciation du son du français de ces autres langues.

En revanche, les graphies-sons annoncées dans l'œuvre de Meurier sont la plupart du temps celles du latin. L'auteur jongle entre la transformation du son latin en français et sur l'orthographe ou la prononciation du même mot en français. Les exemples sont empruntés au français de l'époque avec, souvent, l'étymon illustrant telle ou telle évolution.

Les sons qui bénéficient de cette approche diachronique sont au nombre de 15, à savoir: a, b, f, g, h, i, l, m, n, o, p, q, r, t et v. Le terme le plus fréquemment employé par Meurier pour signaler une évolution du son étant celui de *corruption*⁹ : ainsi écrit-il par exemple que « b Latin se corrompt souvent en v François » 10. Et cette formule est reprise presque à l'identique pour les lettres g, i, l, o et r. Pour le A, il « se change souvent en e François » 11. Quant au t, il « se change souvent en d François » ¹². Parfois même, il annonce directement le changement au moyen d'une phrase nominale : « P : en u : et $b \gg 13$, « Q en $g \gg 14$ et « V : en f : g, $o \gg 15$.

De plus, l'auteur se livre à des études étymologiques à propos des mots commençant par un h, comme nous le verrons plus en avant, dans le paragraphe consacré à cette lettre.

Seules les graphies-sons c, d, e, s, x et z échappent à cette démarche diachronique.

La description du système consonantique

Meurier et Sotomayor ainsi que Robert Estienne passent en revue les lettres-sons dans l'ordre alphabétique. D'autres grammairiens étudient d'abord les voyelles et ensuite les consonnes. D'emblée, ces agencements, courants à l'époque, sont l'indice qu'ils vont adopter une démarche orthographique plutôt que phonétique. Or, étant donné qu'il n'y avait plus de correspondance, comme en latin, entre l'inventaire des sons et celui des lettres que fournissait l'alphabet, le besoin de la description des sons s'imposait.

Les sons consonantiques du moyen français, inexistants en latin, appartiennent à la zone

⁹ Parfois il est aussi question de *corruption* concernant la mauvaise prononciation des sons du français, tels que M et N « indeument prononcées corrompent totallement la langue » (Gabriel Meurier, Grammaire françoise..., op. cit., p. 39). ¹⁰ *Ibid.*, p. 34.

¹¹ « A latin se change souvent en E François, et speciallement en la fin des verbes, comme, Presenter, Mander, Rebeller. de, presentare, mandare, rebellare, etc. » (Ibid.).

¹² *Ibid.*, p. 42.

¹³ *Ibid.*, p. 39.

¹⁴ *Ibid.*, p. 40.

¹⁵ *Ibid.*, p. 43.

palatale. Ce sont, d'une part, dans le mode fricatif des paires sourd/sonore : la dento-alvéolaire /z/, corrélat sonore du /s/ existant, les post-alvéolaires /ʒ/ et /ʃ/ et les palatales /p/, et /ʎ/. Et enfin, la labio-dentale /v/, corrélat sonore du /f/.

Une nouvelle graphie est apparue dans l'alphabet français : le y grec. Quant au k, ancienne lettre de l'alphabet latin, elle a été employée à nouveau, tout comme le h, dont le sort a varié depuis le latin classique jusqu'au français moderne. En outre, dans la période dont nous nous occupons, un point sur les lettres non prononcées du français est presque aussi primordial que la description des sons néo-latins dans la mesure où les XV^e et XVI^e siècles ont beaucoup complexifié les graphies, en ajoutant de nombreuses consonnes étymologiques. Ce n'est qu'à la fin du XVII^e siècle qu'un « nettoyage » de cette écriture étymologique, mise en place pendant les siècles précédents, aura lieu, notamment dans les dictionnaires.

La fricative post-alvéolaire sourde /]/

Pour ce phonème, la succession d'exemples en cha, che chi, cho, chu (charbonier, chevalier, chiche, chomeur, chucas) chez Meurier et chez Sotomayor, recueille clairement les correspondances orthographiques de ce son. Un an après sa Grammaire, dans sa Breve instruction (1558), Meurier fera équivaloir cha, che chi, cho, chu du français avec xa, xe, xi, xo, xu de l'espagnol. C'est la même liste comparative qui est dressée par Sotomayor en 1565. La langue du public visé – l'espagnol du XVI^e siècle – possédait le même phonème orthographié avec un x^{16} .

En revanche, rien n'est dit sur le graphème ch correspondant au phonème vélaire sourd /k/, que l'on retrouve dans chœur, orchestre, archétype.

De la lettre et du phonème /k/ qui note certains mots d'origine grecque et latine on voit un rapide commentaire dans la rubrique consacrée au q chez Meurier : le q « ne s'écrit jamais sans u » et « se prononce comme k » ¹⁷.

Le phonème alvéolaire fricatif sourd /s/

Ce phonème, que possédait le latin, est affecté de nouveaux graphèmes en français. Millet recense le signe s, le double s, la suite de graphèmes sc, le c suivi de e, i, ce + voyelle et c

¹⁶ Corcuera Mansó et Gaspar Galán penchent pour la non correspondance entre la fricative /ʃ/ et son homologue de l'espagnol, mais plutôt avec l'affriquée /t[/de l'espagnol (J. Fidel Corcuera Mansó et Antonio Gaspar Galán, La lengua francesa en el siglo xvi. Estudio y edición del Vocabulario de los vocablos de Jacques de Liaño (Alcalá de Henares, 1565), Zaragoza, Prensas Universitarias de Zaragoza, 1999, p. XLV). Nous émettons des réserves sur cette assertion, car s'il est vrai que la langue espagnole n'a conservé le son fricatif /ʃ/, orthographié x, que jusqu'au milieu du xvi e siècle, date à laquelle il a été remplacé par le son le vélaire $/\chi/$, orthographié j (Don Quixote > Don Quijote : /ʃ/> /χ/) ; le son fricatif a été néanmoins préféré, comme prononciation cultivée, jusqu'au milieu du xvıı esiècle et il pouvait, par conséquent, continuer d'être la référence au /ʃ/ du français plutôt qu'à l'affriquée /tʃ/.

To Gabriel Meurier, *Grammaire françoise...*, op. cit., p. 40.

suivi de a, o, u, ainsi que le x en fin de mot¹⁸. Plusieurs mots ont été retrouvés successivement avec trois de ces graphèmes : chancon/chanson/chançon. Or, Meurier, comme Sotomayor, omettent sc (paresce), ainsi que la terminaison -tion qui avait évincé la médiévale -cion.

Meurier consacre une mention spéciale à la lettre x, à laquelle deux prononciations sont attribuées. Ces prononciations n'ayant pas été décrites du point de vue de leur articulation, les exemples qui suivent laissent entendre qu'il s'agit d'une part du son composé /ks/ dans dexterité et perplexité et, d'autre part, du son dento-alvéolaire /s/ dans mixtion, lixive, sixte.

Sotomayor se contente de recueillir, à côté du s, le x en position finale de mot et donne comme exemple joyeulx. Ce x résumait les lettres us au Moyen Âge (on écrivait chevax, cox, Dex, pour chevaus, cous, Deus). Meurier rend compte, à cet égard, dans son paragraphe consacré au x, des désaccords entre ceux qui préfèrent étendre le x à des mots non issus de us, et ceux qui sont pour leur abolition et le maintien de s^{19} :

> [...] lequel se prononce à la fin d'une diction comme s: aucuns tachent de l'abolir et bannir ledict x: m'esmerveillant qu'elle soit leur volunté de vouloir faire de deus, d'eulx: dis, dix, tous, toux: pois, poix, paix <païs>, nois, noix: aulx, aux, etc. Néantmoins: bien en convienne aux charpentiers²⁰.

Meurier nous fait ainsi part, dans son ouvrage, des querelles qui opposaient les grammairiens de son temps à propos de l'orthographe des mots et, par là même, du besoin de standardisation de la langue de l'époque.

La dento-alvéolaire fricative sonore /z/

Ce son apparaissait en français moyen sous forme de s et de z à l'intérieur et en début des mots : rose, raison, onze, douze, treze, zele, zelateur. Ce son n'est évoqué en tant que tel par Meurier que lorsqu'il distingue orthographiquement le s simple et le s double, dont le premier « sonne comme z »²¹; il cite des exemples qui n'illustrent pas du tout l'opposition annoncée : « poisson faict poison et masson faict maison »²². Colette Demaizière remarque, à juste titre, l'absence de l'opposition attendue entre poisson et poison et tente d'établir un lien entre masson et le verbe maisonner, parfois écrit massoner, qui veut dire « construire une maison ou se tenir à la maison, être sédentaire ». Les exemples apportés par Meurier dans un autre de ses ouvrages,

¹⁸ Voir Adrien Millet, op. cit., p. 115.

¹⁹ On ajoutait quelques x étymologiques là où l'ancien français se contentait d'un s (nois < nox, vois < vox), car ce graphème avait pris une fonction discriminante, indiquant qu'il fallait lire des sons diphtongués, et non deux voyelles (vo-is, no-is) (Voir Michèle Perret, Introduction à l'histoire de la langue française, Paris, Armand Colin, 2005, p. 139).
²⁰ Gabriel Meurier, *Grammaire françoise..., op. cit.,* p. 43.

²¹ *Ibid.*, p. 40.

²² Ibid.

un petit traité de *Prononciation*²³, sont plus justes : vase, diocese, mise, chose et ecluse.

Quand la grammaire de Meurier atteint la dernière lettre, z, il ne parle que de la graphie et ne dit rien sur le son :

Selon l'opinion de plusieurs bons autheurs, nous n'en devons escripre ne user de z sinon es dictions descendues du Grec, et es secondes personnes des verbes Masculines, comme, *Vous travaillerez* ...²⁴

Ce seront les exemples du traité sur la *Prononciation* de Meurier que Sotomayor prendra à son tour lorsqu'il décrit le s, dont il dit que « *entre dos vocales se pronuncia como* z »²⁵.

Le phonème nasal palatal mouillé /p/

Le phonème nasal palatal mouillé est abordé dans la rubrique consacrée à g dans nos deux grammaires, car il était rendu par la suite de graphèmes gn, suivi de a e, i, o. Sa description, chez Meurier, se borne à la comparaison avec le même son et les mêmes graphèmes de l'italien. Certains mots font cependant exception à cette règle puisque on g0 entend g0 et g1 digne, g2 cigne et g3 et g4 prononceraient, d'après l'auteur, g6 graphème g7 corresponde toujours au son g7.

Il est à remarquer que cette même rubrique chez Sotomayor présente des erreurs typographiques qui portent sur le n, car on lit « Gua, gue, gui, guo » suivi des exemples en gn. Pour les exceptions, il y a une variation par rapport à Meurier, quand il explique avec une formulation difficile à interpréter, que g ne se prononce pas « ni deue pronunciar sino por digne, dine, por cigne, cine, y por signe, sine » 26 , en se référant à des auteurs de son temps. Nous n'avons pu vérifier cette information. On sait, grâce à Meurier, que ce g suivant n ne se prononçait pas à la fin des mots, comme dans tesmoing, soing, coing, besoing, d'où dérivaient tesmoingner, soingner, coingner dans lesquels le son /p/ a été maintenu et on peut se demander s'il y a eu confusion de la part de Sotomayor ou s'il se limite à relever quelques usages sporadiques ou régionaux. Un g final après n, ainsi que d'autres signes parasitaires procédaient de la volonté de distinguer une suite de jambages mal différenciés $(ung, amy, huistre)^{27}$.

²⁵ « entre deux voyelles il se prononce comme z » (Baltasar de Sotomayor, *Grammatica con reglas muy prouechosas y necessarias para aprender a leer y escriuir la lengua Francesa, conferida con la Castellana, con un vocabulario copioso de las mesmas lenguas*, Alcalá de Henares, Pedro de Robles y Francisco de Cormellas, 1565, fol. 36 v°).

²³ Gabriel Meurier, *Brève instruction contenante la manière de bien prononcer et lire le françois, italien, espagnol et flamen*, Thantwerpen, Van Waesberghe, 1558.

²⁴ Gabriel Meurier, *Grammaire françoise..., op. cit.*, p. 43.

²⁶ « et ne doit être prononcé que comme *digne, dine,* que comme *cigne, cine,* et comme *signe, sine* » (Baltasar de Sotomayor, *Grammatica..., op. cit.,* fol. 36).

Voir Christiane Marchelo-Nizia, La langue française au x_1v^e et au x_1v^e et au x_1v^e siècle, Paris, Nathan, 1997, p. 115-119 et Pierre Guiraud, Le moyen français, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je ?, 1972, p. 81.

Le phonème latéral palatal $/\Lambda/$ (ou l mouillé)

Le l mouillé est caractérisé par Sotomayor par le mot grossura. Il reprend ainsi ce qu'écrivait Meurier qui évoquait sa « prononciation [...] grasse, tirant à l'Espaignol » 28 . Tous deux rapprochent son orthographe – double l – et sa prononciation de celle du même son espagnol et soulignent qu'il est difficile à prononcer par les Anglais et les Allemands. Exemples (Francillon, coquillon, boutillon, etc) et exceptions (ville, village, estoille, etc.) sont pertinemment cités.

La labio-dentale sonore /v/ et la palatal sonore /ʒ/

Sotomayor explique dans son introduction qu'il y a deux voyelles qui « pierden su fuerça y vienen a hazerse consonantes » 30 . Ceci concerne i et u et se produit, d'après l'auteur, lorsque ces signes se mélangent avec d'autres voyelles dans la syllabe. Il fournit cette explication avec l'assurance que lui donne la norme déjà établie dans sa langue maternelle, où j et v constituent les graphèmes consonantiques, tandis que i et u sont vocaliques. Mais le devenir dont il parle peut être entendu comme une évolution du son vocalique en son consonantique ; ainsi ioie et bouriois — avec i — seraient devenus joie et bourgeois — avec j —, ce qui n'est pas la bonne explication historique, puisque le son actuel est le résultat de l'évolution du son consonantique g en cet autre son consonantique : g, au contact du yod, suivant le mécanisme de la palatalisation.

²⁸ Gabriel Meurier, *Grammaire françoise..., op. cit.,* p. 39.

D'autres sources fournissent une date plus tardive : « Les graphies j et v apparaissent pour la première fois en 1558, chez un éditeur lyonnais des oeuvres de Marot » (Michèle Perret, op. cit., p.135).

³⁰ « Perdent leur force et deviennent des consonnes » (Baltasar de Sotomayor, *Grammatica..., op. cit.*, fol. 8).

Sotomayor fait un amalgame entre *graphème* et *son* lorsqu'il dit que « I [graphème] *tiene diuersos sones, es a saber* i *latina*, y *griega*, y *larga* j » 31 . En vérité c'est le son /i/ qui est représenté par deux graphèmes : i latin et y grec. Par ailleurs, l'un des graphèmes, le i latin, peut représenter un autre son, consonantique : le palatal sonore /3/. Telle était la réalité du système.

Meurier se contente, dans sa rubrique consacrée au *i*, d'apporter quelques exemples, tous avec un *i long*, comme si la distinction était déjà fixée entre le phonème vocalique /i/, noté *i*, et le phonème consonantique /ʒ/, noté *j*. Il ajoute que son articulation imite la prononciation morisque. Mais en décrivant le *g*, il consacre un premier paragraphe au phonème /ʒ/ dans lequel *i* et *i long* seraient ses deux variantes graphiques – sans en faire de remarque particulière – et condamne l'usage abusif du *g* à la place du *i long*, au motif qu'on méconnaît la source latine. Ainsi, les mots *gentil*, *pigeon*, *sergent*, *page*, devraient s'orthographier non pas avec un *g*, mais avec un *i long*: *jenthil*, *pijon*, *serjent*, *paje*. D'après cette affirmation on s'attendrait à ce que les étymons de ces *dictions* contiennent tous la graphie *g*, à l'instar de l'exemple par lequel il débute son exposé: « *G* latin, ou Grec, se corrompt en *I*: comme de *gaudeo*, *gaudium*, [...] *Iouir*, *Ioie* »³². Or, cela ne se produit que pour *gentil* (< GENTILES) et *page* (< PAGINA). Quant à *pigeon* et *sergent* ils auraient été attestés avec un *j* en 1530 pour l'un, et en 1050 pour l'autre; le premier proviendrait du bas latin PIPIO, -ONIS « pigeonneau », tandis que le second découlerait du latin SERVIENS, participe présent de SERVIRE.

Les graphèmes j et v représentant les phonèmes /3/ et /v/, ne seront adoptés qu'au $XVII^e$ siècle par les imprimeurs hollandais, d'abord, puis en France³³. L'orthographe du français du XVI^e siècle n'étant pas fixée, rien ne différenciait alors le u consonne du u voyelle, ni le i consonne du i voyelle.

Le h aspiré

L'aspiration du h, connue du latin classique et éliminée par le latin vulgaire, a été réintroduite par les invasions germaniques et s'est maintenue au moins jusqu'au XVI^e siècle. Il s'agit donc d'un phonème auquel nos auteurs assignent la fonction de « réverbérer la voyelle ».

Pour ce qui est des exemples contenant un h, Gabriel Meurier affirme qu'ils n'ont pas de source latine. C'est bien le cas pour hameau, houblon, hocher, etc. Leurs étymons respectifs

 $^{^{31}}$ « I [graphème] a différents sons, à savoir *i* latin, y grec et *j* long » (*lbid.*, fol. 35 v°).

³² Gabriel Meurier, *Grammaire françoise..., op. cit.*, p. 33.

³³ Cette source est de Michèle Perret, *op. cit.*, p. 137. Son assertion est quelque peu différente de celle de Colette Demaizière qui, elle, propose deux dates et deux auteurs : « Pour voir reflétés dans les manuels des *j* des *i* distinctes, il faudra attendre Cauchie qui, dans son édition de 1586, adopte l'alphabet de 23 lettres au lieu des 22 qui composaient l'alphabet dans l'édition de 1570 » (Colette Demaizière, *La grammaire française au xvi^e siècle. Les grammairiens picards* (Thèse de Doctorat, 1979, Paris IV), Paris-Lille, Didier-Université de Lille III, 2 vol., 1983, p. 510 et *sq.*). Plus haut dans son étude (p. 553) la linguiste explique que *j* et *v* sont appelées par certains spécialistes contemporains des « lettres ramistes », en honneur de Ramus (1562) qui les avait proposées et réussi à les faire adopter, mais d'après cette spécialiste son mérite fut d'avoir présenté une transcription cohérente.

sont, en effet, d'origine francique³⁴: *haillons*, *hanche*, *hardi*. En revanche, il semblerait que des erreurs figurent dans la liste fournie par cet auteur. Ainsi, *hideux* a une source latine, tout comme *hameçon*, contrairement aux affirmations de Meurier: en effet, *hideux* découle du latin HISPIDU (« rude, hérissé »), tout comme *hameçon* est issu du latin HAMUS ³⁵.

Sotomayor signale que cette *réverbération* n'a lieu que dans les noms propres, tels que *Herman*, *Hernand*, *Hercules*, *Hocqueton*, ainsi que dans les mots qui n'ont pas une origine latine, comme *hour*, *hourder*, *haillons*.

Cette restriction montre que pendant cette période l'amuïssement³⁶ du phonème vélaire /h/ était en cours.

Consonnes non prononcées

En ancien français, les consonnes finales sont articulées, mais avec un timbre sourd : *grant, sanc, cerf.* À cause de la rime, les consonnes finales entament un processus d'amuïssement qui s'étend sur plusieurs siècles. Les sonores ont été en majeure partie rétablies analogiquement ou étymologiquement dans l'orthographe, mais sans incidence sur la prononciation (*sang, grand*)³⁷. Dès le milieu du XVI^e siècle, l'amuïssement des consonnes finales est bien chose acquise.

C'est là un trait distinctif du français alors que circulait au début du XVI^e siècle la volonté des humanistes de prononcer comme on écrivait³⁸, c'est-à-dire, de rendre l'écriture plus phonétique. Beaucoup semblent avoir été ajoutés pour le plaisir des savants : *savoir* s'est écrit *scavoir* parce qu'on le croyait issu de SCIRE, alors qu'il vient de SAPERE.

Dès l'énonciation de ses premières règles, Sotomayor insiste sur la non prononciation des consonnes implosives du français en fin de mot. Dans sa $Segunda\ regla$ il indique avec raison que les consonnes en fin de mot sont supprimées lorsque le mot suivant commence aussi par consonne. Ainsi, le d précédant une consonne ne doit pas se prononcer, comme dans $admiral,\ advocat$, etc. ³⁹, et le p est muet en fin de mot : $loup,\ champ^{40}$.

Meurier analyse de façon approfondie les cas dans lesquels le *s* écrit doit être prononcé et ceux où il ne doit pas l'être. Les exemples, tout à fait justes, où le *s* ne se prononce pas, livrent aux lecteurs d'aujourd'hui l'ancienne orthographe des mots à accent circonflexe : *masle*,

_

³⁴ Le francique est l'ensemble des parlers de l'Allemagne centrale, faisant partie du haut allemand.

³⁵ Voir Jacqueline Picoche, *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992.

³⁶ En phonétique, l'amuïssement consiste en l'atténuation ou, le plus souvent, la disparition complète d'un phonème ou d'une syllabe dans un mot.

³⁷ « Ceci est à l'origine de la règle classique qui permet la rime de la sourde et de la sonore de même articulation : sang et banc, fort et bord à l'exclusion de fort et porc ou fort et or, etc. » (Pierre Guiraud, op. cit., p. 87).

Procédé recommandé dans des ouvrages tels que le *Dialogus de recta latini græcique sermonis pronuntiatione* d'Érasme (Bâle, 1528) et *De recta latini sermonis pronunciatione et scriptura libellus* de Charles Estienne (Paris, 1538 et 1541, puis Poitiers, 1539).

³⁹ Baltasar de Sotomayor, *Grammatica..., op. cit.*, fol. 34 v°.

⁴⁰ *Ibid.*, fol. 36.

blasme, asne, pasques, etc.

Sotomayor développe des règles à propos de la prononciation des pluriels féminins que lui-même n'a pas comprises; du moins, c'est ce que sa formulation laisse entendre : ce serait « mal vsar de las palabras, como dezir gros por grosses, [...] gras por grasses, [...] sages por sagesses » 41 , etc. Étrangement aussi, il rend muet le f des monosyllabiques αuf , $b\alpha uf$, clef, croyons-nous, par assimilation à clef.

Le système vocalique

Les voyelles orales

Le système vocalique du moyen français était très proche de celui du français contemporain. Ce qui persistait encore du système latin était le caractère long et bref des voyelles, qui était indiqué à l'écrit par l'ajout d'un s. Nos auteurs s'attardent à peine sur les voyelles et leurs différentes articulations, si ce n'est sur le e fermé et le e arrondi fermé qu'ils qualifient de é masculin ou « plus virilement prononcé » (dans portée), face au e féminin (dans porte). Ils notent cette distinction avec l'accent aigu.

À propos du y grec, que d'autres, comme Ramus, jugent superflu, puisqu'il n'a que le son de i^{43} , Meurier signale qu'il ne doit s'employer que dans les mots d'origine grecque. Nous rappelons que Sotomayor l'avait présenté, à tort, comme l'un des *sons* du graphème i.

L'ancien français possédait douze diphtongues orales qui entament un processus de réduction s'achevant à la fin du XIII^e siècle. Le moyen français n'a plus de diphtongues et présente, à cet égard, une situation qui est celle du français actuel à ceci près, que la suite *au* était encore au XVI^e siècle, légèrement diphtonguée.

Tous les auteurs du XVI^e siècle appelaient diphtongues et triphtongues ce qu'on appelle aujourd'hui des *diagraphes*, c'est-à-dire, les traces écrites des anciennes diphtongues, que nous voyons dans *fleur* ou dans *huit*. Meurier fournit d'ailleurs dans l'introduction de sa grammaire une liste de diagraphes qu'il dénomme diphtongues et triphtongues. Sotomayor a opté pour faire abstraction du sujet.

Les voyelles nasales

Il convient aussi d'ajouter les *voyelles nasales* que l'on trouve en français et en portugais, parmi les langues romanes, ainsi qu'en polonais et en breton.

Depuis le X^e siècle et jusque la fin du XVI^e siècle, le français compte des nasales

⁴¹ « mal employer les mots en disant *gros* pour *grosse*, [...] *gras* pour *grasse*, [...] *sages* pour *sagesse* » (*Ibid.*, fol. 36 v°).

v°).

42 Gabriel Meurier, *Grammaire françoise...*, op. cit., p. 36.

⁴³ Colette Demaizière, La grammaire française au xvi^e siècle..., op. cit., p. 521.

doubles : le *n* et le *m* implosifs non seulement nasalisaient la voyelle précédente, mais ils étaient prononcés; ainsi grammaire était prononcé comme grand'mère⁴⁴. Dans la rubrique conjointe du m et du n, Meurier indique d'une façon peu claire que les lettres m et n corrompent la langue quand elles sont indûment prononcées. Sotomayor, bien que manquant de rigueur, se montre plus précis, quand, en séparant m et n, il les compare à aeme et à ane. Ces mots font office de transcription phonétique et, s'ils ne permettent pas d'apprécier la nasalisation de la voyelle précédente, ils ont le mérité de montrer la deuxième phase de la nasalisation du moyen français, avant que s'opère la dénasalisation ou simplification de la nasalisation au XVIIe siècle, où seule la voyelle est nasalisée, la consonne nasale ne s'articulant plus.

CONCLUSION

La partie phonétique de ces grammaires est davantage une étude sur l'orthographe que sur les sons. C'est une démarche tout à fait cohérente à une époque où la fixation de l'écriture s'imposait puisque depuis le XIV^e siècle l'orthographe du français n'était plus phonétique, mais plutôt idéographique à cause de l'ajout de lettres quiescentes, pas toujours étymologiques.

Comme nous l'avons annoncé dans l'introduction, les remarques à propos de l'identification des phonèmes sont rares ou non pertinentes, comme celle qui est faite sur le degré d'ouverture de la latérale palatale /k/ qui « se prononce suyvant la guise de toutes aultres lettres, à bouche plus ouverte, comme disons, *laquelle*, *femelle*, etc... »⁴⁵ : c'est la voyelle qui le précède qui est, en vérité, plus ouverte. Les études qui insistent davantage sur la phonétique des mots sont faites de façon plus rigoureuse chez leurs confrères : Cauchie, Ramus, Robert Estienne.

À première vue, Meurier et Sotomayor, ne semblent pas concernés par les soucis qui furent ceux des grammairiens français de la fin du XVIe siècle : introduction de nouveaux caractères rendus nécessaires par la prononciation, emploi des signes orthographiques et réglementation de la ponctuation. Une certaine explication logique serait que Sotomayor était étranger lui-même, puisque Espagnol, et que Meurier, sans trop chercher à théoriser, se contentait de répondre à la demande concrète des commerçants du port d'Anvers. Ce but utilitaire a d'ailleurs parfaitement convenu à Sotomayor lorsqu'il s'est inspiré des écrits de Meurier. Ceux qui s'adressaient aux étrangers ne se préoccupaient donc pas de réforme orthographique (comme c'était le cas d'Estienne et de Cauchie). Les auteurs que nous étudions ici visaient plutôt l'enseignement de l'usage concret du français.

Si l'on prend ces ouvrages comme des traités orthographiques, on se heurte à l'omission

⁴⁴ La nasalisation se fait entre le x^e et le xv^e siècle : le phénomène commence au x^e siècle avec les seconds éléments des diphtongues, continue au début du xi^e avec le a puis les voyelles e fermé (xi^e) et o fermé $(xi)^e$) et se termine au xv^e avec i et u. La dénasalisation débute à la fin du xv^e siècle et se réalise effectivement pendant la première moitié du xvII^e. Voir Monique Léonard, Exercices de phonétique historique, Paris, Nathan Université, 1999, p. 69 et Gaston Zink, *Phonétique historique du français*, Paris, P.U.F., 1989 (2^e éd.), p. 84. ⁴⁵ Gabriel Meurier, *Grammaire françoise...*, *op. cit.*, p. 38.

de lettres (z, k) et on trouve certains mots portant un tilde sans qu'aucun commentaire n'en soit fait. Si l'on s'attend à une description des sons et à leur identification à l'écrit, tous les graphèmes circulant au XVI^e siècle pour chaque son ne sont pas répertoriés (ainsi sc, -tion pour la dento-alvéolaire /s/ ou ch pour le phonème vélaire /k/). En revanche, force est de constater que le pourcentage d'assignation de graphèmes aux phonèmes est élevé, malgré l'amalgame constant entre les deux qui est essentiellement dû au peu d'outils dont disposaient les grammairiens pour décrire l'articulation des sons.

En fait, leurs grammaires, y compris les parties consacrées à la prononciation, sont bel et bien une réduction du français en règles et ce, en dépit du préjugé selon lequel cette langue ne pouvait être normalisée (ce qui était encore le cas en 1635, lorsque Richelieu institua l'Académie). Pour ce qui est des ouvrages étudiés ici, leurs auteurs se prononcent à plusieurs reprises sur ce qui est convenable dans l'usage et ce qui ne l'est pas (usage abusif du g à la place du j, y grec et z qui ne doivent s'écrire que dans les « dictions descendues du Grec » ⁴⁶, nasales « indeument prononcees » ⁴⁷, q qui « ne s'escrit jamais sans u » ⁴⁸, d devant consonne qui ne doit pas être prononcé). On remarque aussi le soin avec lequel ils énumèrent les exceptions aux règles données (orthographe du double l correspondant au son l0 et non pas au l1, les cas des l2 implosifs prononcés vis-à-vis des non articulés).

De plus, leurs travaux révèlent qu'ils étaient conscients que la langue de leur temps était en pleine évolution. Ainsi, à plusieurs reprises, les grammaires de Meurier et de Sotomayor révèlent les états changeants en cours aussi bien des sons que de l'orthographe des sons (s, f) et h prononcés ou non prononcés). Meurier nous fait part dans sa grammaire des querelles orthographiques entre les uns et les autres (un x ou un s en fin de mot) et, par là, du manque de standardisation de la langue de son temps. Sotomayor, quant à lui, nous apprend que pendant cette période le phonème vélaire h, rétabli lors des invasions germaniques, était parfois muet, phénomène qui n'allait pas tarder à se généraliser.

Par ailleurs, Meurier est un grammairien d'une langue dans laquelle le latin est encore très présent. Par conséquent, il décrit sciemment un latin devenu néo-latin français. Ses remarques historiques, parfois très approximatives, mélangent évolution orthographique et évolution phonétique : « *G* latin, ou Grec, se corrompt en *I* : comme de *gaudeo*, *gaudium*, [...] Iouir, Ioie »⁴⁹, écrit-il. Quant à ses étymons, ils ne sont pas toujours vérifiés. Mais, cependant, il ne tombe pas dans le travers de certains grammairiens du temps qui s'efforçaient de chercher à tout prix des origines grecques à la langue française, tendance répandue pendant la Renaissance chez des auteurs comme Dubois et Henri Estienne. Il ne tente pas non plus de faire dériver le français du gaulois, comme Ramus⁵⁰. Au contraire, Meurier, considéré par les spécialistes de

⁴⁶ *Ibid.*, p. 38 et 43.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 39.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 40.

⁴⁹ Gabriel Meurier, *Grammaire françoise..., op. cit.*, p. 33.

⁵⁰ Voir Peter Rickard, *op. cit.*, p. 34.c

l'époque comme un piètre connaisseur des classiques et donc, comme n'étant pas un vrai humaniste, sait expliquer que les sons du français sont le produit de l'évolution des sons latins, et il relève dans le même temps les emprunts à des langues étrangères.

Ce qui est regrettable chez Sotomayor, c'est que malgré les huit années qui séparent sa grammaire de celle de son prédécesseur, il n'améliore pas vraiment l'œuvre de ce dernier, si ce n'est dans description des nasales, qui reste toutefois insuffisante. Au contraire, soit il abrège les règles déjà établies, soit il s'étend sur des règles que lui-même a mal comprises ou qu'il n'exprime pas clairement (comme la prononciation de *sagesses* au pluriel).

Mais la description du système n'était pas tâche facile à un moment où la pluralité de signes pour un même son et de sons pour un même signe embarrassait les écrivains, qui ne pouvaient sans cesse adapter l'écriture aux sons : il en résultait une lecture incertaine, surtout pour les étrangers. À ce propos, Charles Thurot nous éclaire en affirmant qu'il faudra attendre 1694, avec Dangeau, et 1709, avec Boindin, pour assister aux premières analyses rigoureuses des sons de la langue⁵¹.

BIBLIOGRAPHIE

AUROUX Sylvain (1992), Histoire des idées linguistiques. 2. Le développement de la grammaire occidentale. Liège, P. Mardaga.

BEAULIEUX Ch. (1927), Histoire de l'orthographe, Paris, Champion, 2 vol.

BRUNOT F. (1905), Histoire de la langue française, Paris, Armand Colin, 1905, 13 vol. [rééd. A. Colin 1966].

CHEVALIER Jean-Claude (1994), Histoire de la langue française, Paris, PUF (Coll. Que sais-je?).

CORCUERA MANSÓ J. Fidel et GASPAR GALÁN Antonio (2001), « Las gramáticas francesas en España », *Actas II Congreso Internacional de la SEHL* (León, 2-5/3/1999), Madrid, Arco/Libros.

CORCUERA MANSÓ J. Fidel et GASPAR GALÁN Antonio (1999), La lengua francesa en el siglo XVI. Estudio y edición del Vocabulario de los vocablos de Jacques de Liaño (Alcalá de Henares, 1565), Zaragoza, Prensas Universitarias de Zaragoza.

DEMAIZIÈRE Collette (1983), La grammaire française au xvl^e siècle. Les grammairiens picards (Thèse de Doctorat 1979, Paris IV), Paris-Lille, Didier-Université de Lille III, 2 vol.

ESTIENNE Robert (2003), *Traicté de la grammaire françoise*, 1557. Édition commentée par Colette DEMAIZIÈRE, Paris, Honoré Champion.

FLORES VARELA Camilo (1978), «Les deux premières méthodes de français pour espagnols publiées en Espagne », *Verba : Anuario galego de filoloxia*, n° 5.

GUIRAUD Pierre (1972), Le moyen français, Paris, PUF (Coll. Que sais-je?).

LÉONARD Monique, Exercices de phonétique historique, Paris, Nathan Université, 1999.

LIVET Ch. (1859), La Grammaire française et les grammairiens du XVI^e siècle, [réed. Genève, Slatkine Reprints, 1967].

MARCHELO-NIZIA Christiane (1997), La langue française au xv^e et au xv^e siècle, Paris, Nathan.

⁵¹ Voir Charles Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du xvi^e siècle, d'après les témoignages des grammairiens*. Paris, Imprimerie Nationale, 2 vol., 1881-1883 [réimprimé à Genève, Slatkine Reprints, 1966], p. XXI.

- MEURIER Gabriel (1557), La grammaire françoise contenante plusieurs belles reigles propres et necessaires pour ceulx qui desirent apprendre ladicte langue. Colette Demaizière (éd.), Paris, Honoré Champion, 2006.
- (1558) Conjugaisons, règles et instructions : mout propres et nécessairement requises pour ceux qui désirent apprendre françois, italien, espagnol et flamen, [réed. Genève, Slatkine Reprints, 1973].
- MILLET A. (1933), Les grammairiens et la phonétique, ou l'enseignement des sons du français, depuis le xvl^e siècle jusqu'à nos jours, Paris, Monnier.
- PERRET Michèle (2005), Introduction à l'histoire de la langue française, Armand Colin, Paris [2^e éd., 1^{re} 2001].
- PICOCHE Jacqueline (1992), Dictionnaire étymologique du français, Paris, Dictionnaires Le Robert.
- PICOCHE Jacqueline & MARCHELO-NIZIA Christiane (1994), *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan [3e éd., 1re 1989].
- RICKARD P. (1968), La langue française au XVI^e siècle, Cambridge, University Press.
- SOTOMAYOR Baltasar de (1565), *Grammatica con reglas muy prouechosas y necessarias para aprender a leer y escriuir la lengua Francesa, conferida con la Castellana, con un vocabulario copioso de las mesmas lenguas*. Impreso en Alcalá de Henares por Pedro de Robles y Francisco de Cormellas.
- SWIGGERS P. et W. VAN HOECKE., éd. (1989), La langue française au XVI^e siècle : usages, enseignement et approches descriptives, Louvain, Peeters.
- THUROT Charles (1881-1883), De la prononciation française depuis le commencement du xvf siècle, d'après les témoignages des grammairiens. Paris, Imprimerie Nationale, 2 vol. [réimprimé à Genève, Slatkine Reprints, 1966].
- ZINK Gaston (1989), *Phonétique historique du français*, Paris, PUF (2^e éd.).